

P. Jardin, des remerciements furent unanimement votés à MM. A. Dalaire, ex-président, F. N. Héu, ex-vice-président, D. Bondrias, trésorier et E. Sinays, ex-secrétaire, pour l'exactitude avec laquelle ils ont rempli leurs devoirs respectifs pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. le Président ayant appelé les membres désignés pour faire des lectures, M. Desplaines présente les raisons qui l'ont empêché de se préparer, lesquelles sont acceptées et M. St-Hilaire fait une lecture sur la *nécessité et la grandeur de l'éducation de l'homme*.

Sur proposition de M. Sinays, secondé par M. Auger, il est ensuite unanimement résolu, avec l'approbation de M. le Surintendant, que, vu l'importance du sujet à être discuté, ce sujet soit remis à la prochaine conférence pour que la discussion en soit continuée.

Puis M. le Surintendant, voulut bien leur adresser la parole.

M. l'Inspecteur Valade porta aussi la parole.

Et sur motion de M. Desplaines, secondé par M. Guilhaud, la conférence est ajournée au dernier vendredi du mois de janvier prochain.

A. DALAIRE, Président.

E. SINAYS, Secrétaire.

Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1859.

(Suite.)

Le montant total des contributions est de \$498,436; l'année dernière, il n'était que de \$459,396; ce qui donne une augmentation de \$39,040, tandis que celle de 1858 sur 1857 n'était que de \$35,188. La colonne des rétributions mensuelles pour cette année offre le chiffre de \$251,408. L'augmentation des trois dernières années pour cette sorte de contributions se formule comme suit :

1856	1857	1858	1859
\$173,381.	\$208,500.	\$231,192.	\$251,408.

Ce qui donne, dans l'espace de quatre années, une augmentation de \$78,021.

Je dois faire observer qu'une partie seulement de ces sommes représente les rétributions mensuelles imposées par les commissaires et les syndics des écoles en dehors des cités de Québec et de Montréal; le reste étant porté au tableau, d'après un calcul approximatif, pour représenter les honoraires d'école payés tant dans les écoles indépendantes que dans les écoles sous contrôle, dans ces deux dernières villes où il n'est point perçu de rétribution mensuelle. L'état des sommes imposées pour rétribution mensuelle, dans les autres municipalités du Bas-Canada, serait donc comme suit :

1856	1857	1858	1859
\$18,784.	\$63,896.	\$95,312.	\$91,213.

Ce qui indique une diminution de \$4,069 sur le chiffre de l'année dernière, diminution qui s'explique facilement par la grande augmentation du chiffre de la cotisation. Ce tableau indique, de 1856 à 1859, dans les rétributions mensuelles qui ont dû être prélevées dans les municipalités autres que celles des deux grandes cités de Montréal et de Québec une augmentation de \$42,459. Le chiffre en serait beaucoup plus considérable si un grand nombre de municipalités n'avaient point préféré augmenter leur cotisation foncière que de recourir à la rétribution mensuelle, dans tous les cas où les municipalités ne suppléent point de cette manière au prélevement de la rétribution mensuelle, le département insiste sur l'exécution de cette disposition de la loi. Il y a aussi un bon nombre de municipalités qui ont élevé leur cotisation foncière jusqu'au double du montant exigible, tout en maintenant la rétribution mensuelle; ces localités se sont trouvées par là en état de se procurer pour toutes leurs écoles des instituteurs et des institutrices habiles, de fournir ces écoles du matériel nécessaire; en un mot, de faire fructifier l'argent qu'elles emploient à l'éducation.

Les cotisations nécessaires, pour avoir droit à la subvention annuelle, se sont élevées à la somme de \$111,792; les cotisations que les municipalités se sont volontairement imposées au-delà de la somme requise par la loi, comme cotisation annuelle et toutes les autres espèces de cotisations spéciales ou de contributions volontaires, à l'exception des cotisations pour construction ou réparation de maison d'école, se sont élevées à la somme de \$109,151; ce qui fait un montant presque égal à celui de la cotisation que l'on est strictement tenu d'imposer, et offre une augmentation de

\$20,779 sur les cotisations imposées de la même manière en 1858.

Les cotisations spéciales ou supplémentaires des quatre dernières années sont donc comme suit :

1856	1857	1858	1859
\$93,896.	\$78,781.	\$88,372.	\$109,151.

On voit par ces chiffres de quelle immense utilité a été la disposition de la loi, qui a permis aux commissaires d'école et aux syndics dissidents d'élever le montant de la cotisation annuelle et d'imposer, avec l'autorité de ce département, des cotisations spéciales pour le paiement de leurs dettes. Si le chiffre a été plus élevé en 1856 que l'année suivante, c'est que beaucoup de municipalités attendaient la promulgation de cette nouvelle loi pour pourvoir au paiement d'anciennes dettes; mais la disposition à augmenter la cotisation annuelle pour subvenir d'une manière honorable au salaire des maîtres et aux autres charges de l'éducation, paraît se soutenir et s'accroître, comme on peut le voir par la progression des chiffres donnés pour les années 1857, 1858 et 1859.

Le montant des cotisations imposées pour construction d'édifices s'élève à \$22,083; elles s'élevaient en 1858 à \$24,616; il y a donc eu une diminution de \$2,563. Dans les quatre années dernières, ces cotisations ont été comme suit :

1856	1857	1858	1859
\$24,491.	\$21,928.	\$24,616.	\$22,083.

Ce genre de cotisations sera nécessairement sujet aux mêmes fluctuations. Il serait urgent, comme je l'ai déjà suggéré dans plusieurs de mes rapports, de faire une allocation spéciale pour aider à la construction des maisons d'école; ce qui permettrait en même temps de contraindre les localités qui voudraient avoir leur part dans cette allocation à construire d'après des plans améliorés et plus favorables aux progrès de l'éducation et à la santé des maîtres et des élèves.

Le *Journal de l'Instruction Publique* a publié sur cet important sujet une série d'articles accompagnés de plans et de gravures et indiquant tous les progrès et toutes les améliorations qui ont été faits dans l'art de construire des maisons d'école; mais l'utilité de cette publication ne saurait être très grande, tant que le département ne sera pas mis en état de prendre l'initiative et de donner lui-même l'impulsion à cette réforme si désirable et si essentielle.

Les commissaires d'école catholiques de la cité de Montréal, qui ont déjà construit une maison d'école spacieuse, où se tiennent les classes de leur Académie Commerciale, dans la rue Côté, ont affecté, cette année, la somme de \$6000 à d'autres constructions; mais comme cette somme n'avait pas été prélevée par cotisation spéciale, mais faisait partie des revenus ordinaires de la commission déjà portés au tableau, elle n'a point été comprise dans l'état des cotisations prélevées pour la construction des maisons d'école.

Les statistiques de l'année, sous le rapport du nombre des institutions et du nombre des élèves qui les fréquentent, offrent un progrès assez remarquable. Je donne, comme dans mes rapports précédents, l'état des contributions, des institutions et du nombre d'élèves depuis 1853. L'augmentation de 1859 sur 1858 pour le nombre des institutions est de 214; l'augmentation de 1858 sur 1857 n'avait été que de 39. L'augmentation du nombre des élèves est de 11,276; en 1858, elle était de 8,074.

Le tableau du recensement des enfants de cinq à seize ans pour l'année 1859, n'a pas encore été complété. Les rapports, comme je l'ai déjà fait observer, sont, en général, tellement incorrects qu'ils exigent une correspondance très longue avec les secrétaires-trésoriers avant que le recensement puisse être co-ordonné; et même alors, il est, comme j'ai tout lieu de le craindre, très incomplet. Comme c'était là une des principales causes du retard dans la publication de mon propre rapport, j'ai eu devoir omettre ce tableau pour cette année.

Le tableau suivant du progrès fait dans les diverses branches d'instruction comprend, à l'exception des deux premières branches, ceux des élèves des maisons d'éducation supérieure qui reçoivent une éducation semblable à celle des écoles primaires, ainsi que les élèves de ces dernières. L'augmentation, dans chacune de ces branches, depuis 1853, est considérable.

Je joins à ce rapport le rapport annuel sur les institutions d'éducation supérieure, ainsi que le tableau de la subvention annuelle à ces institutions. J'ai encore à exprimer le regret que j'éprouve d'être forcé, par l'insuffisance de la somme mise à ma disposition, de refuser la plupart des nouvelles demandes et de réduire la part accordée aux anciennes.

Le tableau des statistiques de l'éducation supérieure donne, comme total du nombre des élèves des universités et des écoles supérieures 509; comme total du nombre des élèves des collèges classiques 2,756; comme total du nombre des élèves des collèges